



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 101990

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les rhumatismes inflammatoires chroniques (RIC). En Europe, 100 millions de personnes sont atteintes de rhumatismes de toutes sortes et, en France, un Français sur cinq souffre ou a souffert de rhumatismes aigus ou chroniques, soit près de 12 millions de personnes dont 12 000 enfants. De plus, les rhumatismes représentent le premier motif de recours aux soins et se trouvent être la cause majeure des congés maladies et des hospitalisations. Face à ce constat, la loi de santé publique du 9 août 2004 a placé les principales affections rhumatismales - arthrose, lombalgies, ostéoporose, polyarthrite rhumatoïde, spondylarthropathies... - parmi les objectifs prioritaires. Malgré les avancées de la recherche médicale acquises grâce à des initiatives privées en vue de trouver des traitements pour soulager et à terme guérir les maladies rhumatismales, beaucoup reste à accomplir au niveau scientifique en matière de dépistage et de prise en charge. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelles mesures du Gouvernement pourraient être mises en place afin de lutter plus efficacement contre les affections rhumatismales chroniques et aiguës.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101990

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2213

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)